



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
de la mission régionale d'autorité environnementale
Projet d'accueil de boues externes dans une unité de
méthanisation et sur une plateforme de compostage au sein du
site de traitement des eaux usées de Nîmes Ouest (Gard)**

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

N°saisine : 2022-010559

N°MRAe : 2022APO111

Montpellier, le 14 septembre 2022

Par courrier reçu le 13 juillet 2022 par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet d'accueil de boues externes dans une unité de méthanisation et sur une plateforme de compostage, au sein du site de traitement des eaux usées de Nîmes Ouest (Gard), au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 13 septembre 2022.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.